

N° DEL/2026-082

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 27 avril 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 21 avril 2026

PRESENTS (36)

Délégués titulaires (36) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, M. CHAUMEIL Romain, Mme SUAUX Marie-Laure.

Pouvoirs (3) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. CHAUMEIL Romain a donné procuration à M. PETIT Christophe,
Mme SUAUX Marie-Laure a donné procuration à M. VILLA Olivier.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Travaux de restauration de la continuité écologique du pont des Pradelles

M. le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique sur le pont des Pradelles, classé en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.
Les travaux consistent à réaliser une passe à macrorugosité sur le radier aval afin de contrôler les vitesses d'écoulement et la hauteur d'eau.

Les travaux d'aménagement de l'ouvrage sont estimés à 22 000 € HT.

Il est proposé de solliciter les financements suivants :

- Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à hauteur de 50%,

Le plan de financement est donc le suivant :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : 11 000 € (50%)
- Communauté de Communes : 11 000 € (50%)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'opération présentée ci-dessus,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 28 avril 2026**

Le Président



Jean-Louis BACHELLERIE

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26